Programme de formation d'instructeur (FIT) Formulaire de demande de renouvellement de certification(s)

INFORMAT	IONS	PFRSC	NNFLL	FS
11 VI O 1 VI A I	10113	ILIVO		

Nom			Cellulaire
Adresse			Domicile
Ville	Province	Code postal	Courriel

CERTIFICATION(S) À RENOUVELER

Aquaforme	Cycle	Chorégraphie	Musculation	Entraîneur privé	Cardio-musculation

Afin d'assurer la conformité aux exigences élevées du YMCA en matière d'intervention en conditionnement physique, les instructeurs doivent renouveler leur(s) certification(s) tous les deux ans, à compter de la date d'émission du certificat.

EX	EXIGENCES DE RENOUVELLEMENT			DOCUMENTS À FOURNIR	
		Entraîneur Instructeur de groupe			
		privé	1 - 2 spécialisation(s)	3 spécialisations et plus	
1	Heures de service Au cours des deux dernières années, le candidat doit avoir effectué un nombre d'heures minimum d'intervention dans son(ses) domaine(s) de spécialisation.	50 heures minimum	50 heures minimum	75 heures minimum	Preuve(s) des heures d'intervention (lettres signées d'employeurs ou de clients entraînés)
2	Formation continue Au cours des deux dernières années , le candidat doit avoir participé à des ateliers de formation continue, totalisant 16 crédits ¹ pour l'ensemble des certifications à renouveler.	16 heures		Attestations de participation aux ateliers de formation continue	
3	Certification à jour en RCR (DEA)				Carte de RCR à jour
4	Demande de renouvellement				Formulaire de demande de renouvellement rempli Certification(s) YMCA à renouveler

TARIFS par certification à renouveler				
Personnel à temps plein et bénévoles du YMCA	Gratuit			
Personnel à temps partiel et membres du YMCA	20 \$			
Non-membres	40 \$			

Merci d'envoyer vos documents à ymcafit@ymcaquebec.org

Temps Plein ou Temps partiel Statut : Bénévole Nom complet du demandeur

Mois Année

Nom complet du superviseur (personnel et bénévoles des YMCA du Québec seulement)

¹ Une heure d'atelier au YMCA = 1 crédit. Six heures d'atelier doivent avoir été organisées par les YMCA du Québec. Les conférences annuelles ou certifications dans le domaine du conditionnement physique comptent pour 6 crédits chacune, peu importe le nombre d'heures effectuées.

